

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 03.02.2026

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Révision: 03.02.2026

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

• 1.1 Identificateur de produit

• Nom du produit: Filter Cleaner

• Code du produit: PS CH 13327

• UFI: R2DM-TDTV-Q713-05DN

• 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• Emploi de la substance / de la préparation Dégraissant

• 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

• Producteur/fournisseur:

Allemagne:

Chemoform AG

Bahnhofstr. 68, D-73240 Wendlingen

Tel. +49 7024 4048-0, Fax. +49 7024 4048-2800, E-Mail. info@chemoform.com

Suisse:

CF Pool & Chemie AG

Silostrasse 3

CH-5606 Dintikon

Tel. +41 (0)56 675 32 70

www.chemoform.com

• Service chargé des renseignements: datenblatt@chemoform.com

• 1.4 Numéro d'appel d'urgence Tox Info Suisse, Tel: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

• 2.1 Classification de la substance ou du mélange

• Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

• 2.2 Éléments d'étiquetage

• Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

• Pictogrammes de danger



GHS05

• Mention d'avertissement Danger

• Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène (2:3)

• Mentions de danger

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

• Conseils de prudence

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P280

Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

P310

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

• 2.3 Autres dangers

• Résultats des évaluations PBT et vPvB

• PBT: Non applicable

• vPvB: Non applicable

CHF

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 03.02.2026

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Révision: 03.02.2026

Nom du produit: Filter Cleaner

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

• 3.2 Mélanges

• **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

• Composants dangereux:

CAS: 7320-34-5	pyrophosphate de tétrapotassium	50 – 75%
EINECS: 230-785-7	☠ Eye Irrit. 2, H319	
Reg.nr.: 01-2119489369-18-XXXX		
CAS: 15630-89-4	carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène (2:3)	25 – 50%
EINECS: 239-707-6	☠ Ox. Sol. 2, H272; ☠ Eye Dam. 1, H318; ☠ Acute Tox. 4, H302	
Reg.nr.: 01-2119457268-30-XXXX		
CAS: 497-19-8	carbonate de sodium	≥ 2,5 – < 10%
EINECS: 207-838-8	☠ Eye Irrit. 2, H319	
Numéro index: 011-005-00-2		
Reg.nr.: 01-2119485498-19-XXXX		
• Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu		
phosphates		≥30%

• **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

• 4.1 Description des mesures de premiers secours

• Remarques générales:

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

• **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

• **Après contact avec la peau:** En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

• Après contact avec les yeux:

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

• Après ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Consulter immédiatement un médecin.

• **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

• **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

• 5.1 Moyens d'extinction

• **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

• **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit

• 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Monoxyde de carbone (CO)

• 5.3 Conseils aux pompiers

• Équipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

• **Autres indications** Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

• **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Eviter la formation de poussière.

• 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

• 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 03.02.2026

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Révision: 03.02.2026

Nom du produit: Filter Cleaner

(suite de la page 2)

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

• 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

• 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

En cas de formation de poussière, prévoir une aspiration.

• Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri de la chaleur.

Le produit n'est pas inflammable.

• 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

• Stockage:

• Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine.

• Indications concernant le stockage commun:

Ne pas conserver avec les agents de réduction.

Ne pas stocker avec les matières inflammables.

• Autres indications sur les conditions de stockage:

Stockage à sec.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

• Température maximale de stockage: 35 °C

• Classe de stockage: 13

• 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

• 8.1 Paramètres de contrôle

• Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

• Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

• 8.2 Contrôles de l'exposition

• Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

• Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

• Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

• Protection respiratoire: Filtrer P2, FFP2.

• Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

• Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

• Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

• Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés: Gants en PVC

• Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:

Gants en cuir

Gants en tissu épais

(suite page 4)

CHF

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 03.02.2026

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Révision: 03.02.2026

Nom du produit: Filter Cleaner

(suite de la page 3)

- Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

- Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

• 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

• Indications générales

• État physique	Solide
• Couleur:	Blanc
• Odeur:	Caractéristique
• Seuil olfactif:	Non déterminé
• Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé
• Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé
• Inflammabilité	Non déterminé
• Limites inférieure et supérieure d'explosion	
• Inférieure:	Non déterminé
• Supérieure:	Non déterminé
• Point d'éclair	Non applicable
• Température de décomposition:	Non déterminé
• pH	Mélange non polaire/aprotique.
• Viscosité:	
• Viscosité cinématique	Non applicable
• Dynamique:	Non applicable
• Solubilité	
• l'eau:	Soluble
• Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé
• Pression de vapeur:	Non applicable
• Densité et/ou densité relative	
• Densité:	Non déterminée
• Densité relative	Non déterminé
• Densité de vapeur:	Non applicable

• 9.2 Autres informations

• Aspect:

• Forme:	Granulés
----------	----------

• Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

• Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
• Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.

• Teneur en solvants:

• Teneur en substances solides:	100,0 %
---------------------------------	---------

• Changement d'état

• Taux d'évaporation:	Non applicable.
-----------------------	-----------------

• Informations concernant les classes de danger physique

• Substances et mélanges explosibles	néant
• Gaz inflammables	néant
• Aérosols	néant
• Gaz comburants	néant
• Gaz sous pression	néant
• Liquides inflammables	néant
• Matières solides inflammables	néant
• Substances et mélanges autoréactifs	néant
• Liquides pyrophoriques	néant
• Matières solides pyrophoriques	néant
• Matières et mélanges auto-échauffants	néant
• Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
• Liquides comburants	néant

(suite page 5)

CHF

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 03.02.2026

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Révision: 03.02.2026

Nom du produit: Filter Cleaner

(suite de la page 4)

- | | |
|--|-------|
| • Matières solides comburantes | néant |
| • Peroxydes organiques | néant |
| • Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux | néant |
| • Explosibles désensibilisés | néant |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Réactions aux acides.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Monoxyde de carbone
Oxygène

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**
7320-34-5 pyrophosphate de tétrapotassium
LD50 > 2.000 mg/kg (souris)
15630-89-4 carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène (2:3)
Oral LD50 1.034 mg/kg (rat)
Dermique LD50 > 2.000 mg/kg (rat)
• Effet primaire d'irritation:
• Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**
- **Propriétés perturbant le système endocrinien**
Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Facilement biodégradable.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
• **PBT:** Non applicable
• **vPvB:** Non applicable
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques:**
• Indications générales:
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

(suite page 6)

CHF

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 03.02.2026

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Révision: 03.02.2026

Nom du produit: Filter Cleaner

(suite de la page 5)

- **Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1)**

16 03 03: Déchets d'origine minérale contenant des substances dangereuses

Classification: ds = les déchets spéciaux

- **Emballages non nettoyés:**

- **Recommandation:**

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

- **ADR, ADN, IMDG, IATA**

néant

- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

- **ADR, ADN, IMDG, IATA**

néant

- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

- **ADR, ADN, IMDG, IATA**

- **Classe**

néant

- **14.4 Groupe d'emballage**

- **ADR, IMDG, IATA**

néant

- **14.5 Dangers pour l'environnement**

Non applicable

- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable

- **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable

- **Indications complémentaires de transport:**

- **ADR**

- **Quantités exceptées (EQ):**

E2

- **"Règlement type" de l'ONU:**

néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

822.115, Jugendarbeitsschutzverordnung - ArGV 5 und 822.115.2, Verordnung des WBF über gefährliche Arbeiten für Jugendliche sind nicht zutreffend.

ArGV 1 und 822.111.52, Verordnung des WBF über gefährliche und beschwerliche Arbeiten bei Schwangerschaft und Mutterschaft sind nicht zutreffend.

- **Directive 2012/18/UE**

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

- **Prescriptions nationales:**

Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

(suite page 7)

CHF

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 03.02.2026

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Révision: 03.02.2026

Nom du produit: Filter Cleaner

(suite de la page 6)

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Ox. Sol. 2: Matières solides comburantes – Catégorie 2
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

CHF